



Compte épargne jeunesse

Grâce à un compte épargne jeunesse, votre enfant pourra réaliser ses projets et ses objectifs futurs.

Vos avantages

- **L'épargne au taux d'intérêt préférentiel**
Vous profitez d'un taux d'intérêt supérieur sur le capital d'épargne.
- **L'épargne sûre**
Vous atteignez votre objectif d'épargne en toute sérénité et permettez à l'enfant de réaliser ses projets et ses objectifs futurs.
- **Flexible et gratuit**
Vous décidez vous-même de la fréquence à laquelle vous effectuez gratuitement des versements sur le compte épargne jeunesse.

Informations produit en bref

- Compte pour personnes jusqu'à l'âge de 26 ans révolus
- Ouverture par les parents ou à partir de 12 ans par l'enfant lui-même
- Compte avec taux d'intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Bouclement périodique du compte
- **En cas d'ouverture du compte par les parents**
 - Les parents gèrent le compte pour l'enfant jusqu'à sa majorité
 - Les prélèvements sont soumis à des restrictions
 - La gestion du compte est automatiquement confiée à l'enfant à sa majorité

Bon à savoir

Grâce aux versements réguliers, les avoirs en compte augmentent non seulement des sommes d'épargne déposées, mais aussi des intérêts composés.

Effectuez sans tarder votre calcul d'épargne personnelle sous www.raiffeisen.ch/calculsdepargne

Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseiller est à disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

www.raiffeisen.ch